

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sages-femmes

Question écrite n° 3579

Texte de la question

M. Georges Colombier souhaite attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les revendications des sages-femmes liberales. Leurs honoraires n'ont pas ete revises depuis quatre ans. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement a prevu en la matiere.

Texte de la réponse

La revalorisation des lettres-cles qui remunerent l'activite des sages-femmes est l'objet d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession, negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. La convention nationale des sages-femmes etant venue a echeance le 29 avril 1992, il appartient aux organisations syndicales d'aborder, dans le cadre de l'elaboration de la nouvelle convention, l'ensemble des questions tenant aux relations entre la profession et l'assurance maladie, y compris la tarification des actes.

Données clés

Auteur : M. Colombier Georges

Circonscription: - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3579 Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1941 **Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4723